



## Changement de revêtement de sol

Par **purell000**, le **13/03/2014** à **09:45**

Bonjour,

Je viens d'acquérir un appartement en copro.

J'aurais aimé changer le carrelage par un nouveau carrelage.

Le règlement de copro indique que le revêtement de sol est une partie privative.

Pour faire les choses correctement, j'ai demandé l'avis du syndic qui me demande le devis de la société et leur attestation RCP.

Sont-il en droit de l'exiger ? Car je souhaitais faire ça par un ami carreleur (donc pas de facture).

De plus je suis au rdc et ils me demandent de respecter les normes acoustiques d'isolation du carrelage.

Merci d'avance.

Par **pieton78**, le **13/03/2014** à **10:22**

C'est pire que ça!

Pour enlever le carrelage (privatif) vous allez détruire la chape qui viendra avec le carrelage et la chape est partie commune.

Je vous conseil de demander l'autorisation de l'A-G. le syndic n'a aucune autorité en la matière, et de faire effectuer le travail par un professionnel ayant une assurance couvrant ce travail et les conséquences possibles.

(canalisation noyée dans la chape)

Par **purell000**, le **13/03/2014** à **10:24**

merci pour votre réponse !  
et poser le carrelage sur l'existant ?  
merci

Par **purell000**, le **13/03/2014** à **11:11**

je viens de relire le règlement de copro et il est indiqué que la dalle est commune mais la chape est privative

Par **domat**, le **13/03/2014** à **18:31**

bjr,  
le remplacement du carrelage est du seul ressort du copropriétaire donc nul besoin d'accord de l'a.g.  
par contre vous ne devez pas, par vos travaux, affaiblir l'isolation phonique.  
cdt

Par **purell000**, le **13/03/2014** à **21:04**

merci !  
mon appartement est en rdc, en dessous il y a les caves et le sous sol.  
est ce nécessaire d'isoler ?  
encore merci

Par **pieton78**, le **14/03/2014** à **20:55**

Alors si la chape est privative, vous ne risquez rien à faire les travaux vous même sans autorisation de qui que ce soit. Faites quand même attention aux éventuels tuyaux ou câbles électrique.  
L'isolation thermique intéressante pour vous même, faible épaisseur avec du liège de 4 mmm d'épaisseur.  
Bon courage.